

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je garantis au député que c'est précisément ce que le ministre de l'Énergie et moi-même avons dit au premier ministre de l'Alberta. Le député sait que ce dernier pense le contraire, mais à notre avis, l'entente visait à garantir aux Canadiens un prix correspondant à 75 p. 100 du prix mondial.

## L'INCIDENCE DE LA BAISSÉ DU COURS MONDIAL

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, c'est parfait, compte tenu du fait que les emplois dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, de l'automobile et de la sidérurgie, et en fait, dans tous les secteurs de l'économie, seront touchés par la fluctuation du prix de l'énergie. Le premier ministre affirme-t-il sans équivoque que le gouvernement du Canada veillera à ce que, si les prix mondiaux du pétrole diminuent, les prix demandés aux consommateurs canadiens baissent également?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, c'est précisément le problème que nous avons étudié hier pendant nos entretiens avec le premier ministre Lougheed. Il s'agit évidemment d'un problème hypothétique, non seulement dans les entretiens que nous avons eus hier mais dans la question, car il n'est pas nécessaire d'intervenir immédiatement pour le moment, du fait que les consommateurs canadiens payent, grâce au Programme énergétique national, un prix équivalant à 75 p. 100 du prix mondial, pour le pétrole conventionnel. L'hypothèse que fait le député nous a toutefois incités à parler de l'avenir.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons prévu un prix représentant 75 p. 100 du prix mondial dans l'entente que nous avons signée avec la province de l'Alberta. Je dois avouer que la province de l'Alberta pense le contraire. Pour cette province, la règle des 75 p. 100 visait à protéger les consommateurs canadiens contre une hausse constante du prix mondial de l'énergie, mais pas contre une chute éventuelle des prix.

C'est une opinion qui se défend sur l'entente que nous avons signée avec l'Alberta. Le premier ministre de cette province a exprimé son opinion et nous avons exprimé la nôtre.

## ON DEMANDE UN ENGAGEMENT RELATIF À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je ne demande pas au premier ministre quelle est son interprétation de ce que signifiait l'accord. Je lui demande de prendre un engagement en ce qui a trait à la politique de son gouvernement, et non pas à la politique du gouvernement de l'Alberta. Dira-t-il maintenant à la Chambre, sans équivoque, que si le cours mondial continue de baisser, l'engagement pris par son ministre de l'Énergie de l'époque et approuvé dans un communiqué par le ministre de l'Énergie de l'Alberta, sera respecté, que la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux sera maintenue, afin que les Canadiens qui sont en chômage obtiennent les emplois dont ils ont désespérément besoin?

**Une voix:** Cessez de louvoyer.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'entends des députés conservateurs qui approuvent ce point de vue. Je puis assurer à la Chambre que nous aurons besoin de l'appui de tous les partis.

**M. Hnatyshyn:** Vous avez besoin de tous les appuis que vous pouvez trouver.

**M. Trudeau:** Exactement. L'appui du député de Saskatoon-Ouest est particulièrement précieux, car je me rappelle que lorsque cette province était dirigée par un gouvernement néo-démocrate, les députés de ce parti à la Chambre ne réclamaient pas avec autant d'insistance qu'aujourd'hui que nous imposions unilatéralement à la province notre interprétation de l'accord. Je dirai simplement que je puis donner cet engagement dans la mesure où nous sommes concernés et pour ce qui est de notre politique. Mais le député doit se rendre compte qu'il y a eu entente entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada. Je crois que le chef du nouveau parti démocratique serait le premier à me condamner si je donnais l'assurance que j'imposerais mon point de vue sur cette entente sans tenir aucun compte du point de vue de la province de l'Alberta.

**M. Broadbent:** C'était le point de vue de l'Alberta le 18 septembre.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

**Mme le Président:** Je souhaite la bienvenue aux membres du comité des comptes publics de la province d'Ontario, présidé par M. Patrick Reid, qui sont actuellement à la tribune.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## L'IMMIGRATION

## LA SITUATION DES ÉTUDIANTS IRANIENS AU CANADA

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis quelque temps, environ 1,000 étudiants iraniens au Canada se trouvent dans une situation tragique parce que leur gouvernement a supprimé leur bourse d'études. Ils ne peuvent pas rentrer en Iran, car ils craignent d'être victimes de mesures de répression. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles dispositions il est maintenant disposé à prendre pour aider ces étudiants iraniens à surmonter ce problème tragique et leur permettre de demeurer au Canada?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, depuis les graves bouleversements survenus en Iran en 1979, nous n'avons pris aucune mesure dans le but de déporter des Iraniens ou de les renvoyer en Iran. Il semble bien évident que les conditions ne changeront pas dans un avenir immédiat. Nous appliquerons aux quelque 2,000 Iraniens au Canada, et notamment aux 1,000 étudiants dont a parlé le député, les mêmes mesures spéciales que nous avons appliquées aux Salvadoriens, Libanais et Polonais. C'est-à-dire qu'ils pourront demander le statut d'immigrants reçus s'ils ont de la famille au Canada ou s'ils demeurent au Canada depuis 12 mois et peuvent prouver qu'ils sont capables de s'y établir. J'espère que cela répondra bien aux sérieux problèmes qu'éprouvent les Iraniens, notamment les étudiants, et que nous pourrions protéger leurs droits de la personne dans les circonstances.